

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 décembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest à Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et ,
Messieurs LES CONSEILLERS
Yves Lapointe,
Michel Viens,
Charles Montamat,
Francis Boucher,
Raymond Frève,
Renaud Ouellet,

Sont absents :

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse, mme Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-12-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant « autres sujets » ouvert pour la séance.

02-12-2017

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 7 novembre 2017 soit adopté avec modification à la résolution 18-11-2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

03-12-2017

MANDATS ET RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska que la liste des responsabilités soit adoptée et annexée au présent procès-verbal, et affichée sur le site web.

04-12-2017

DATE DES RÉUNIONS 2018

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'adopter le calendrier des réunions de 2018.

MOIS	RÉUNION RÉGULIÈRE
Janvier	09-01-2018
Février	06-02-2018
Mars	06-03-2018
Avril	03-04-2018
Mai	01-05-2018
Juin	05-06-2018
Juillet	10-07-2018
Août	07-08-2018
Septembre	04-09-2018
Octobre	02-10-2018
Novembre	06-11-2018
Décembre	04-12-2018

05-12-2017

FORMATION PG ET LE PROJET DE LOI 122

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser la directrice générale à assister à la formation sur le projet de Loi 122 offert par l'ADMQ pour 2 jours en 2018 au montant de 522 \$ plus taxes et la formation web de Desjardins d'une demie journée le 7 décembre au montant de 68 \$ plus taxes.

06-12-2017

ENTRETIEN DES CHEMINS LOCAUX DOUBLÉ D'UNE VOCATION D'ACCÈS AUX RESSOURCES / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2017.

Ressource transportée / nombre de voyages	Route de Picard 6.4 km	Route de Picard et Rang 6 (accès) 2.01 km	Rang 5 Ouest 1.01 km
Bois brut	1807	2198	1807
Copeaux, écorces, sciures	1648		1648

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de faire la demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9,42 kilomètres.

07-12-2017

PROJET DU SERVICE EN COMMUNICATION DE PROMOTION KAMOURASKA

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser une participation financière de 500\$ pour l'année 2018 à Promotion Kamouraska pour ainsi assurer une place et une visibilité de la municipalité dans le Guide du Kamouraska 2018. Le conseil n'augmentera pas le nombre d'heures de service en communication puisque le solde au 1^{er} décembre 2017 est de 39 heures. Seulement 5 heures ont été utilisées en 2017, le solde en octobre 2016 était de 44 heures.

08-12-2017

INGÉNIEUR EN GÉNIE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT l'offre de service de deux firmes d'ingénieur en électricité taxes en sus :

R+O énergie : 13 000\$ (incluant des visites sur place)

RD technologie: 10 200 \$ (incluant 4 visites)

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité du conseil municipal Saint-Joseph-de-Kamouraska de mandater RD technologie au montant de 10 200 \$ plus les taxes.

09-12-2017

ARPEUTEUR POUR LA SERVITUDE D'ÉGOUTS SUR LE TERRAIN DE LA CASERNE

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal Saint-Joseph-de-Kamouraska de mandater Arpentage de la Côte du sud afin de d'implanter la servitude pour les égouts sur le terrain de la caserne au montant de 525 \$ plus taxes.

10-12-2017

MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR LES PLANS DE LA CITERNE

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal Saint-Joseph-de-Kamouraska de mandater Actuel conseil de Pohénégamook afin de faire les plans et devis pour l'implantation de la citerne adjacente à la caserne montant de 2 000\$ plus taxes.

11-12-2017

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la procédure établie par le conseil municipal depuis quelques années concernant les retards de taxes municipales c'est à dire d'en faire l'envoi à la MRC de Kamouraska aux deux ans pour les ventes pour taxes ;

CONSÉDÉRANT QUE l'année 2017 est la deuxième année et que plusieurs avis ont été expédiées depuis novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'accepter la liste déposée et d'autoriser l'envoi à la MRC de Kamouraska suite à une lettre enregistrée d'ici janvier 2018.

Liste des propriétés en défaut de paiement de taxes

Pour dépôt au conseil municipal de décembre 2017

Numéro de matricule	Année	Montant en date du 5 décembre
6874 08 9980	2017	\$ 4 095.13
6974 19 9302	2016 en partie et 2017	\$ 3 211.72
6975 30 8846	2017	\$ 1 465.48
6975 51 0000	2016 et 2017	\$ 3 784.25
7377 21 4794	2016 en partie et 2017	\$ 1 071.58
7377 39 5993	2016 et 2017	\$ 116.25
7673 66 4149	2015, 2016 et 2017	\$ 23.20
Total		\$13 767.61

N.B. Tous ont reçu une lettre d'avis de dépôt au conseil sauf le matricule 7673 66 4149 qui depuis 2 ans, les lettres nous sont systématiquement retournée, le propriétaire étant décédé sans héritier.

12-12-2017

AVIS DE MOTION #2017-233 POUR LE RÈGLEMENT 2017-233 SUR LE BUDGET 2018 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

M. Raymond Frève donne avis qu'il y aura, à une séance extraordinaire prévue le 19 décembre 2017, l'étude d'un règlement afin de fixer le taux des taxes de l'année 2018, des tarifications pour les services ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Le budget 2018 sera présenté et validé à cette date.

13-12-2017

AUGMENTATION SALARIALE CORRESPONDANT À LA HAUSSE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX À LA CONSOMMATION POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE le niveau général des prix à la consommation est de 1,5% en novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska que les salaires des employés et des élus soient indexés.

14-12-2017

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA GARDE ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour estival est un service important pour les parents travailleurs résidants dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et que la municipalité s'est engagé dans sa politique familiale à assurer et à maintenir ce service ;

CONSIDÉRANT les demandes des parents liées au maintien et à l'amélioration continue du camp de jour estival ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille a ouvert un programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2018, lequel programme comporte un volet « bonification de l'offre de garde existante »;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu que à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'un mandat soit donné à Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement, afin de déposer une demande au ministère de la Famille pour le projet « Bonification du service de Camp de Jour de Saint-Joseph-de-Kamouraska » et autorise Julie Thibodeau-Bélair à effectuer le suivi de la demande et signer tous les documents qui y seront liés.

15-12-2017

AVIS DE MOTION 2017-234 SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE : Par la sanction, le 16 juin dernier, du projet de loi no 122 (P.L. 122), des modifications ont été apportées au Code municipal du Québec et à la Loi sur les cités et villes, imposant aux municipalités l'obligation d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle. Ces modifications permettent aux municipalités de fixer elles-mêmes les modes d'octroi des contrats comportant une dépense de moins de 100 000 \$. L'entrée en vigueur des modifications est prévue le 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU QU' il est cependant important de mentionner que le projet de loi no 122 prévoit une disposition transitoire qui fait en sorte que les politiques de gestion contractuelle existantes des municipalités sont considérées comme un règlement à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU QUE la FQM, en collaboration avec l'ADMQ, travaille à l'élaboration d'un modèle de règlement sur la gestion contractuelle à l'intention des municipalités qui sera disponible au cours de la semaine du 8 janvier.

EN CONSÉQUENCE, M. Michel Viens donne avis qu'il y aura modification et adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle à une séance ultérieure du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

16-12-2017

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE M. CLÉMENT NADEAU VISANT L'ALIÉNATION DES LOTS 5169805, 5169806, 5169807, 5169808, 5169809, 5169810, 5169811 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU Qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'aliénation adressée par monsieur Clément Nadeau des lots 5169805, 5169806, 5169807, 5169808, 5169809, 5169810, 5169811 du cadastre du Québec;

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque l'usage des lots visés ne sera pas modifié;

ATTENDU L'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et les possibilités d'utilisation agricole de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Yves Lapointe l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska:

1. Appuie le demandeur dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner les lots 5169805, 5169806, 5169807, 5169808, 5169809, 5169810, 5169811 du cadastre du Québec ;
2. Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

17-12-2017

INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATION AU MONT NOIR

ATTENDU QUE le SSI KAMEST doit relocaliser le réseau de communication installé dans la tour appartenant à la Garde côtière à Notre-Dame-du-Portage dès que possible;

ATTENDU QUE l'installation du mont Noir améliorerait de manière significative les communications en sécurité incendie pour le secteur de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE la sécurité incendie des biens et des personnes est compromise par le retard à installer le réseau au mont Noir;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a délégué partiellement l'opération du SSI KAMEST à la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Viens et à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

- Demande à la municipalité de Saint-Alexandre de réclamer l'installation du réseau de communication au mont Noir dans les meilleurs délais;
- Demande à la MRC de Kamouraska de procéder dans les meilleurs délais à l'allocation du contrat à l'entreprise en mesure d'offrir le meilleur service possible.

18-12-2017

DEMANDE DE DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement d'un montant de 50 \$ pour le projet impact 2018, de 100\$ pour les couches lavables à Nancy Boudreau et de 100 \$ pour le centre de prévention du suicide du Bas-St-Laurent

19-12-2017

CONTRAT /FORFAIT TÉLÉPHONIQUE / DUFRESNE HEBERT COMEAU, AVOCATS

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'un montant forfaitaire de 400 \$ sera versé au cabinet, Dufresne Hébert Comeau, avocats, de Laval afin d'avoir accès en tout temps pour l'année

2018 à un service illimité de consultations téléphoniques, de services juridiques en droit municipal, du travail, droit public et administratif pour tous les employés et dirigeants de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

20-12-2017

RÉPONSE À LA LETTRE DE M. PLOURDE/DÉNEIGEMENT RANG 7

ATTENDU la demande écrite datée du 22 novembre 2017 de M. Pierre Plourde et de Mme Micheline Dumont, copropriétaires d'un lot dans le rang 7 à Saint-Joseph-de-Kamouraska. Le but de cette demande au conseil municipal est de pouvoir accéder au service de déneigement d'une partie du rang 7 pour l'hiver 2017-2018 afin de poursuivre les travaux de construction de leur résidence principale d'ici le printemps prochain ;

ATTENDU QUE le rang 7 n'est pas déneigé en hiver depuis plusieurs années et que la signalisation l'indiquant est bien visible ;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement signé avec l'entrepreneur C.G. Thériault inc. ne mentionne pas le déneigement du rang 7. Il sert seulement de virée pour la charrue ;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement n'inclut pas le déneigement d'aucun accès aux chalets en hiver ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande qu'une lettre soit expédiée à Mme Dumont et M. Plourde pour leur expliquer les points suivants ;

► que le contrat de déneigement de la municipalité pour 2017-2018 n'inclut pas le déneigement du rang 7, ni le déneigement d'aucun accès à des chalets en hiver.

► que la municipalité a signé une entente avec le club de motoneige du mont bleu de Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour leur donner l'entière responsabilité de ce rang en hiver.

21-12-2017

APPUI AU COMITÉ POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE PISTE DE BMX DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'une présentation a été faite lundi le 27 novembre au conseil par Mme Marie-Ève Gagnon, responsable du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fait des demandes de renseignements supplémentaires relatives à la responsabilité civile, de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'appuyer le comité responsable du projet d'installation d'une piste BMX dans la municipalité.

22-12-2017

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le

conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois d'octobre 2017

Paiements et/ou prélèvement directs : ménage (Rose-Élie) : 80 \$
Remboursement payé à l'intérieur de la paie
- Frais de déplacement et de repas :
- Remboursement cellulaire inspecteur : \$
Salaires et frais Desjardins : P.P. 23 et 24 : \$ \$
Liste des comptes à payer (voir liste en annexe) : \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

23-12-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur la séance est levée à 22h15 sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice-générale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 19 décembre 2017 à 19h00 à la salle du conseil située au 300 rue Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et ,
Messieurs LES CONSEILLERS
Yves Lapointe,
Michel Viens,
Charles Montamat,
Francis Boucher,
Raymond Frève,
Renaud Ouellet,

Sont absents :

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h10 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

Une convocation a été remise à chacun des membres du conseil dans les délais légaux.

24-12-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONVOCATION SPÉCIALES

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres que l'ordre du jour de la session spéciale soit adopté.

25-12-2017

RÈGLEMENT #2017-233/ DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION FONCIÈRES ET DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion # **2017-233** de ce règlement a été donné à la séance régulière du 5 décembre 2017 par M. Raymond Frève :

**SUR PROPOSITION DE M. Francis Boucher
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE**

QU'il soit, par la présente résolution, adopté le RÈGLEMENT portant le # 2017-233 décrétant les taux de taxation applicables pour l'exercice financier 2018.

Ledit règlement est joint en annexe et est conservé dans le livre des Règlements prévu à cet effet.

25-12-2017

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019-2020

Sur proposition de M. Charles Montamat, il est résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 qui se lit comme suit :

ANNÉE FINANCIÈRE	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
dépenses en IMMOBILISATION anticipées	590 240 \$	65 000 \$	55 000 \$

26-12-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur la séance est levée à 19h40 sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice-générale